



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 16 décembre 2024**

Date de la convocation : mardi 10 décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU (excusé du n° 5 au n° 12), M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Patricia WOLFS, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN (excusée du n° 6 au n° 24), M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Néjia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS (présente du n° 1 au n° 3), M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUHEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Frédéric DAVAN, M. Sébastien AYERDI, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT (présente du n° 1 au n° 25), M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER, Mme Marianne LAJARIGE

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), M. Mohamed AMARA (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), M. Pierre DUDOUET (pouvoir à M. Régis LAURAND), Mme Lise ARRICASTRE (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Camille LE DELLIOU (pouvoir à M. Antoine CHEVALIER), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE du n° 4 au n° 36), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Jean-François BLANCO du n° 26 au n° 36)

Étai(en)t excusé(es) :

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 1 Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales

Rapporteur : M. François BAYROU

Mesdames, Messieurs

26.09.2024	Est accordée à Mme V.D., à l'effet d'y fonder une sépulture, une concession cinéraire trentenaire, à titre de concession nouvelle, au cimetière urbain, à
------------	---

	compter du 26.09.24 et expirant le 25.09.54. Cette concession est accordée moyennant la somme de 1 200 €, versée à la caisse de M. le Trésorier principal municipal.
30.09.2024	Est délivrée à M. P.D., à l'effet d'y fonder une sépulture, une concession trentenaire de 2 m ² , à titre de concession nouvelle, au cimetière urbain, à compter du 27.09.24 et expirant le 26.09.54. Cette concession est accordée moyennant la somme de 234 €, versée à la caisse de M. le Trésorier principal municipal.
04.10.2024	Est délivrée à M. P.N. une concession trentenaire de 2 m ² , à titre de renouvellement, au cimetière Bessières, à compter du 09.09.24 et expirant le 08.09.54. Cette concession est accordée moyennant la somme de 234 €, versée à la caisse de M. le Trésorier principal municipal.
07.10.2024	Est délivrée à M. M.C., à l'effet d'y fonder une sépulture, une concession trentenaire de 1 m ² , à titre de concession nouvelle, au cimetière Bessières, à compter du 07.10.24 et expirant le 06.10.54. Cette concession est accordée moyennant la somme de 117 €, versée à la caisse de M. le Trésorier principal municipal.
09.10.2024	Est délivrée à Mme V.A.B. une concession trentenaire de 2 m ² , à titre de renouvellement, au cimetière Bessières, à compter du 10.10.24 et expirant le 09.10.54. Cette concession est accordée moyennant la somme de 234 €, versée à la caisse de M. le Trésorier principal municipal.
09.10.2024	Est délivrée à M. D.C. une concession trentenaire de 2 m ² , à titre de renouvellement, à compter du 02.09.24 et expirant le 01.09.54. Cette concession est accordée moyennant la somme de 234 €, versée à la caisse de M. le Trésorier principal municipal.
11.10.2024	Est délivrée à M. F.P. une concession décennale de 2 m ² , à titre de renouvellement, au cimetière urbain, à compter du 26.08.23 et expirant le 25.08.33. Cette concession est accordée moyennant la somme de 90 €, versée à la caisse de M. le Trésorier principal municipal.
14.10.2024	Est signée une convention pour la mise à disposition de la salle polyvalente située au sein de l'ALSH Espace Prévert au bénéfice de la Crèche Familiale, afin d'y organiser leur fête de fin d'année. Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit, le 13.12.2024.
15.10.2024	Est signée une convention pour la mise à disposition de l'Association Institut Français pour la Justice Restaurative d'espaces privatifs, mutualisés et communs à la Maison Piot, au 46 boulevard Alsace Lorraine. Cette mise à disposition est consentie, à titre gratuit, pour une durée d'un an.
17.10.2024	Est délivrée à M. E.V. une concession décennale de 2 m ² , à titre de renouvellement, au cimetière urbain, à compter du 06.11.23 et expirant le 05.11.33. Cette concession est accordée moyennant la somme de 90 €, versée à la caisse de M. le trésorier principal municipal.
17.10.2024	Est délivrée à M. P.A. une concession décennale de 2 m ² , à titre de renouvellement, au cimetière urbain, à compter du 01.10.24 et expirant le 30.09.34. Cette concession est accordée moyennant la somme de 90 €, versée à

	la caisse de M. le Trésorier principal municipal.																
17.10.2024	Est délivrée à Mme F.S., à l'effet d'y fonder une sépulture, une concession trentenaire de 2 m ² , à titre de concession nouvelle, au cimetière urbain, à compter du 17.10.24 et expirant le 16.10.54. Cette concession est accordée moyennant la somme de 234 € complétée par l'achat d'un caveau préconstruit de 6 places pour un montant de 1 620 €, versée à la caisse de M. le Trésorier principal municipal.																
18.10.2024	Est délivrée à Mme M.A. D.P. une concession décennale de 2 m ² , à titre de renouvellement, au cimetière Bessières, à compter du 21.10.24 et expirant le 20.10.34. Cette concession est accordée moyennant la somme de 90 €, versée à la caisse de M. le Trésorier principal municipal.																
18.10.2024	Est délivrée à Mme C.M. une concession cinéraire quinquennale, à titre de renouvellement, au cimetière urbain, à compter du 03.09.24 et expirant le 02.09.39. Cette concession est accordée moyennant la somme de 600 €, versée à la caisse de M. le Trésorier principal municipal.																
18.10.2024	Est délivrée à Mme F.R. une concession trentenaire de 2 m ² , à titre renouvellement, au cimetière urbain, à compter du 16.08.25 et expirant le 15.08.55. Cette concession est accordée moyennant la somme de 234 €, versée à la caisse de M. le Trésorier principal municipal.																
21.10.2024	Est autorisée la mise à disposition, à titre gratuit, des locaux suivants :																
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Raison sociale</th> <th>Locaux mis à disposition</th> <th>Motif</th> <th>Période</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Section Paloise Karaté</td> <td>Henri IV</td> <td>Cours de karaté</td> <td>Du 15.09.24 au 04.07.25</td> </tr> <tr> <td>Association ICEM 64</td> <td>Lilas</td> <td>Réunion</td> <td>16.11.25</td> </tr> <tr> <td>El Camino</td> <td>Léon Say</td> <td>Répétitions</td> <td>Du 19.10.24 au 15.12.24</td> </tr> </tbody> </table>	Raison sociale	Locaux mis à disposition	Motif	Période	Section Paloise Karaté	Henri IV	Cours de karaté	Du 15.09.24 au 04.07.25	Association ICEM 64	Lilas	Réunion	16.11.25	El Camino	Léon Say	Répétitions	Du 19.10.24 au 15.12.24
	Raison sociale	Locaux mis à disposition	Motif	Période													
	Section Paloise Karaté	Henri IV	Cours de karaté	Du 15.09.24 au 04.07.25													
Association ICEM 64	Lilas	Réunion	16.11.25														
El Camino	Léon Say	Répétitions	Du 19.10.24 au 15.12.24														
22.10.2024	Est confié à la Croix Rouge Française, le soin d'assurer un poste de secours dans le cadre de la Fête des Lumières, le 14.12.2024, en contrepartie du règlement d'une somme forfaitaire de 1 750,73 € TTC.																
29.10.2024	Est signé un contrat de cession de droit d'exploitation avec MC2 : Maison de la Culture de Grenoble, pour 2 représentations du spectacle "Le Funambule" les 12 et 13.11.2024, au Pôle Culturel Le Foirail. Le prix de cession s'élève à 23 210 €.																
04.11.2024	Est signée une convention pour la mise à disposition de la salle polyvalente située au sein du Centre Social du Hameau au bénéfice de la Crèche Parentale, afin d'y organiser leur fête de fin d'année. Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit, le 10.12.2024.																
07.11.2024	Sont approuvés les tarifs relatifs à l'occupation du domaine public qui entreront en vigueur à partir du 01.01.25.																
13.11.2024	Est donné un avis favorable à l'acquisition par l'EPFL Béarn Pyrénées de l'ensemble immobilier situé 7 rue de Bizanos, dans le cadre de l'aménagement du quartier dit Rives du Gave.																

14.11.2024	Est sollicité une subvention de 1 500 € auprès de la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) de Nouvelle-Aquitaine pour le financement d'un projet visant l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le domaine du sport.
25.11.2024	Objet : financement du programme d'investissements du budget général de l'exercice 2024 Prêteur : Agence France Locale Montant : 8 M€ Date de mise à disposition des fonds : 06.12.24 Taux d'intérêt : 3,23 % Durée : 15 ans
25.11.2024	Objet : financement du programme d'investissements du budget annexe des parkings de l'exercice 2024 Prêteur : Agence France Locale Montant : 500 000 € Date de mise à disposition des fonds : 06.12.24 Taux d'intérêt : 3,23 % Durée : 15 ans

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 9 décembre 2024, il vous appartient de bien vouloir prendre acte des décisions.

Le conseil municipal prend acte des décisions prises.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU